

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du 19/06/2024

Date de publication : 01/07/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 039

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 022-250624

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation du transfert en pleine propriété de l'aire d'accueil des gens du voyage à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile,
Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-



Délibération n° 022-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée de plein droit, depuis sa création le 1^{er} Janvier 2016, aux établissements publics de coopération intercommunale antérieurement existants sur son territoire.

Ainsi elle exerce notamment, en lieu et place de ses communes membres, la compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La Commune d'Aubagne a transféré à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, située route de La Ciotat. Pour autant, le transfert de la parcelle CW 261 sur laquelle l'aire des gens du voyage a été aménagée n'a jamais été réalisé.

Aujourd'hui, la Métropole a programmé divers travaux de rénovation des équipements existants de cette aire et sollicite la régularisation du transfert de la pleine propriété en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération propose d'approuver le transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence de la parcelle CW 261 sur laquelle a été aménagée l'aire d'accueil des gens du voyage, dans l'attente de la réitération de l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de régulariser le transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence de la parcelle CW 261 sur laquelle a été aménagée l'aire d'accueil des gens du voyage située route de La Ciotat,

CONSIDERANT que la Métropole Aix-Marseille-Provence a programmé divers travaux de rénovation des équipements existants,

CONSIDERANT que dans l'attente de la réitération de l'acte authentique du transfert de propriété à la Métropole Aix-Marseille-Provence, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de la parcelle CW 261,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_22-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024



Délibération n° 022-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER le transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence de la parcelle CW 261 sur laquelle a été aménagée l'aire d'accueil des gens du voyage située route de La Ciotat ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition à la parcelle CW 261, dont un exemplaire est joint à la présente délibération, dans l'attente de la réitération de l'acte authentique de transfert.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_22-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024

